



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

Patrimoine mondial

22 GA

WHC/19/22.GA/6

Paris, le 14 octobre 2019

Original : anglais

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

VINGT-DEUXIÈME SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ÉTATS PARTIES À LA CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE MONDIAL CULTUREL ET NATUREL

Paris, Siège de l'UNESCO
27-28 novembre 2019

Point 6 de l'ordre du jour provisoire : Examen de l'état des comptes du Fonds du patrimoine mondial, y compris du statut des contributions des États parties

RÉSUMÉ

Ce document présente l'état des comptes du Fonds du patrimoine mondial, y compris celui du statut des contributions obligatoires et volontaires des États parties au Fonds du patrimoine mondial, pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2017 et la période allant du 1er janvier 2018 au 30 juin 2019.

Ce document doit être lu parallèlement au document WHC/19/22.GA/INF.6.

Projet de résolution : 22 GA 6, voir Partie II.

I. ÉTAT DES COMPTES DU FONDS DU PATRIMOINE MONDIAL

1. Les états financiers du Fonds du patrimoine mondial pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2017 ont été présentés à la 42^e session du Comité du patrimoine mondial (Manama, 2018). Ils sont présentés à l'Assemblée générale conformément à l'article 6.4 du Règlement financier du Fonds du patrimoine mondial (voir Document WHC/19/22.GA/INF.6).
2. Une analyse complète de ces états est fournie dans le document WHC/18/42.COM/14¹. Les principaux points sont résumés ci-après :
 - a. Pour l'exercice biennal 2016-2017, le Comité du patrimoine mondial a approuvé un plan de dépenses de 5 123 277 dollars EU (Décision **39 COM 15** paragraphe 15, Bonn, 2015). À sa 40^e session, le Comité du patrimoine mondial a approuvé la demande de fonds additionnels de l'ICOMOS qui a porté le plan de dépenses pour 2016-2017 à 5 382 285 dollars EU (Décision **40 COM 15**, paragraphe 7, Istanbul/UNESCO, 2016).
 - b. Le taux de dépense du plan de dépenses 2016-2017 était de 90,8 % au 31 décembre 2017 (voir Total A, état I.I.).
 - c. L'état des contributions obligatoires et volontaires mises en recouvrement au 31 décembre 2017 indique que 61 États parties étaient en retard quant à leurs contributions obligatoires, tandis que 2 États parties devant verser des contributions volontaires n'avaient effectué aucun paiement en 2017.
 - d. La liste détaillée des contributions volontaires supplémentaires au Fonds (Annexe I des états financiers) indique que l'Australie a versé une contribution volontaire supplémentaire en 2016 pour la troisième année consécutive, conformément à l'option ¹² de la résolution **19 GA 8**, de même que la Turquie en 2017. En 2017, la Suisse a doublé sa contribution au sous-compte pour les activités affectées à des fins spécifiques. Cinq États parties (Monaco, le Monténégro, la Norvège, la Slovaquie et la Suède) ont versé des contributions volontaires supplémentaires au sous-compte pour le renforcement des capacités humaines du Centre du patrimoine mondial, pour un total de 820 114 dollars EU. En tant qu'hôtes des 40^e et 41^e sessions du Comité du patrimoine mondial, les gouvernements de la Turquie et de la Pologne ont versé d'importantes contributions affectées à des fins spécifiques afin de couvrir les coûts de ces réunions. Enfin, le gouvernement de la Chine a également versé une importante contribution au sous-compte pour les activités affectées à des fins spécifiques, qui a été allouée à des activités en Asie et en Afrique.
3. Le document WHC19/22.GA/INF.6 contient également pour information les états financiers du Fonds du patrimoine mondial pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2018 et le 30 juin 2019.
4. Le plan de dépenses approuvé pour l'exercice biennal 2018-2019 s'élève à **5 316 876** dollars EU (Décision **41 COM 14** paragraphe 12, Cracovie, 2017). Au 30 juin 2019, le taux de dépense est de 82,7 % (voir Total A, état I.I.).
5. D'après l'état des contributions obligatoires (au titre de l'article 16.1 de la Convention) au 30 juin 2019, sur 180 États parties, 103 ont toujours des versements à effectuer au Fonds du patrimoine mondial (soit 57,2 % des États parties concernés). S'agissant des contributions volontaires mises en recouvrement (au titre de l'article 16.2 de la Convention), à la même date, 3 États parties sur 13 n'ont effectué aucun versement au Fonds du patrimoine mondial en 2018-2019.
6. La liste détaillée des contributions volontaires supplémentaires au Fonds (Annexe I des états financiers) indique que quatre États parties, à savoir l'Australie (pour la 4^e année),

¹ <http://whc.unesco.org/archive/2018/whc18-42com14-fr.pdf>, pages 1-3.

² Option 1 (adoptée par la résolution **19 GA 8**) : augmenter de 1 à 2 % le pourcentage standard utilisé pour le calcul des contributions au Fonds du patrimoine mondial.

la Turquie (pour la 2e année consécutive), la Norvège et la Suède ont doublé leur contribution obligatoire conformément à l'option 1. Les Pays-Bas ont également doublé leur contribution obligatoire, tandis que le Cambodge a versé des contributions à utilisation non restreinte en 2018 et en 2019. Pour faire suite à l'enquête en ligne sur une redevance annuelle à titre volontaire des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, quelques fonds sont venus de 6 États parties, à savoir Andorre, la Bulgarie, l'Italie, le Portugal, la Slovaquie et le Viet Nam. Huit États parties, à savoir le Kazakhstan, Monaco, le Monténégro, la Norvège, la République de Corée, la Slovaquie, l'Espagne et la Suède ont versé des contributions volontaires au sous-compte pour le renforcement des capacités humaines du Centre du patrimoine mondial, qui s'élevaient à 475 901 dollars EU au total. En tant qu'hôtes des 42^e et 43^e sessions du Comité du patrimoine mondial, les gouvernements de Bahreïn et de l'Azerbaïdjan ont versé d'importantes contributions affectées à des fins spécifiques afin de couvrir les coûts de ces réunions. Les gouvernements de l'Australie, de l'Allemagne et de la République de Corée ont également versé d'importantes contributions au sous-compte pour les activités affectées à des fins spécifiques. La Fondation Prince Albert II, l'Ocean Foundation et ZDF (Zweites Deutsches Fernsehen) figurent parmi les contributeurs importants du secteur privé / non lucratif.

II. PROJET DE RÉSOLUTION

Projet de résolution : 22 GA 6

L'Assemblée générale,

1. *Ayant examiné les documents WHC/19/22.GA/6 et WHC/19/22.GA/INF.6;*
2. *Ayant examiné en particulier les comptes du Fonds du patrimoine mondial pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2017 ;*
3. *Approuve les comptes du Fonds du patrimoine mondial pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2017 ;*
4. *Prend note des états financiers du Fonds du patrimoine mondial pour la période allant du 1er janvier 2018 au 30 juin 2019.*